« Etablissement public de prévoyance sociale régi par la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 Et le décret n° 2008-155/PRES/PM/MFPRE/MEF du 03 avril 2008 portant transformation de la CARFO en établissement public de prévoyance sociale »

PENSION D'INVALIDITE

1. une demande de pension d'invalidité non légalisée (imprimé à retirer à la CARFO) ;
2. un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance de rassuré ;
3. un extrait d'acte de naissance Ou de jugement supplétif d'acte de naissance des enfants mineurs (moins de 20 ans) de l'assuré ;
4. un état indicatif de la situation de famille non légalisé (imprimé à retirer à la CARFO) ;
5. une (01) photo d'identité récente de l'assuré ;
6. un relevé général de service (R.G.S.) de l'assuré ;
7. l'acte de cessation définitive d'activité suite à une maladie/accident non professionnelle ;
8. un certificat de cessation de paiement (CCP) de l'assuré établi par la solde ;
9. un relevé d'identité bancaire ou tout document Similaire pour la domiciliation de la pension dans une banque ou tout établissement financier régulièrement installé au Burkina Faso ;
10. une photocopie non légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport de l'assuré en cours de validité.

NB:

a. pour les assurés connus sous plusieurs identités joindre un acte sur la conformité d'identité ;
b. pour les enfants infirmes et incapables de gagner leur vie, joindre un Certificat médical établi par le médecin conseil de la CARFO ;
c. pour les assurés qui n'emmargent pas au budget de l'Etat, joindre une attestation de cotisation ;
d. joindre l'avis d'ordre de recette et l'ordre de recette s'il y a lieu ;
e. pour les assurés ayant validé des services temporaires, joindre une attestat10n de validation ;
f. pour les assurés ayant bénéficiés de disponibilité, détachement ou de réquisitions joindre lesdits actes ;
g. pour les assurés ayant cotisé à la CARFO et à la CNSS, joindre une copie de la carte d'immatriculation de la CNSS ;
h. pour les assurés des collectivités territoriales, joindre tout document attestant l'affiliation la caisse de retraite des collectivités communales, s'il y a lieu.

CARFO
Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
Le Directeur

Hyacinthe TAMALGO
Chevalier de L'Ordre de l'Etalon